

Niveaux de soins à mettre en place pour chaque résident par le médecin qui assure la prise en charge

Niveau 1: Patient à discuter avec le réanimateur en cas d'urgence vitale. Patient éligible à une prise en charge en réanimation et à une prise en charge maximale.

Niveau 2: Patient à proposer pour transfert dans le service de spécialité adapté en cas d'urgence médicale (cardiologie, gastro-entérologie...). Pas de transfert en réanimation.

Niveau 3: Patient à prendre en charge au sein du service/ établissement en cas d'urgence et avis à prendre aux spécialistes concernés si besoin. Pas de transfert en réanimation.

Niveau 4: Patient à prendre en charge en visant avant tout le confort. Pas d'investigations. Résultat d'une concertation pluridisciplinaire. Entourage informé.